

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le treizième jour du mois de mai en l'an deux mille treize, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
 Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
 Jean Lafleur
 Berchmans Dancause
 Michel Routhier
 Jean-Pierre Ducruc
 Gratien Tardif
 Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 1 citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Voirie
 Projet de développement de la rue projetée lot 3 590 824
 - Mandat pour un suivi et argumentation suite à l'avis technique reçu le 3 avril 2013 du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

127-2013 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

VOIRIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE PROJETÉE LOT 3 590 824

128-2013 **MANDAT POUR UN SUIVI ET ARGUMENTATION SUITE À L'AVIS TECHNIQUE REÇU LE 3 AVRIL 2013 DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

ATTENDU les résolutions numéros 103-2012 et 380-2012;

ATTENDU QU'une rencontre a été tenue le 22 janvier 2013 entre la municipalité de Sainte-Croix, la firme Genivar et le ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) à Sainte-Marie de Beauce;

ATTENDU la réception d'un avis technique daté du 3 avril 2013 du MDDEFP concernant la recevabilité du concept d'aménagement proposé dans la plaine inondable de la rivière Petit Saut;

ATTENDU l'offre de service de la firme Genivar datée du 09 mai 2013 afin de préparer un suivi et argumentation suite à l'avis technique reçu le 3 avril dernier, pour un montant de 8 254 \$, en sus des taxes;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2013

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de mandater la firme Genivar à contribuer à la préparation dudit suivi et argumentation selon l'offre présentée.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÉGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

- Information sur la firme Genivar.

129-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 08 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.